

Beaulieu 2020 : recours contre les nouvelles Halles Sud rejeté

La Municipalité de Lausanne prend acte avec satisfaction de la décision du Tribunal cantonal de ne pas donner suite au recours contre la reconstruction des halles sud de Beaulieu. Ce projet avait par ailleurs été approuvé par les parlements cantonaux et communaux en 2009. Le recours étant déclaré irrecevable par le Tribunal cantonal, le permis de construire est dès lors exécutoire.

Cette décision de justice constitue une excellente nouvelle pour Lausanne et à plus court terme pour Gymnastrada : la manifestation qui accueillera plus de 20'000 personnes en 2011, pourra avoir lieu dans des conditions adéquates en occupant les locaux reconstruits. Les nouvelles halles font partie intégrante du projet « taoua » du bureau lausannois Pont 12. A ce titre, elles constituent un élément majeur de la première phase de rénovation et de reconstruction du site de Beaulieu. Le nouveau complexe des halles sud reprend quasiment le gabarit des halles actuelles et permettra l'exercice d'activités en mesure de répondre aux besoins du site et de la Ville.

Cette décision facilite en outre la reprise ce printemps de la gestion du site de Beaulieu par le groupe bâlois MCH, élément majeur de la dynamisation de Beaulieu. La Municipalité de Lausanne est convaincue du caractère essentiel du projet Beaulieu 2020 qui offre au Canton de Vaud et à la Ville, avec ses 10'000 m² d'exposition, un site capable de contribuer au rayonnement économique de toute la région.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00
- Daniel Brélaz syndic, tél. 021 315 22 01
- Gustave Muheim, président de la Fondation Beaulieu, tél. 079 341 99 66

Lausanne, le 5 février 2010